



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/129/2025

**SÉLECTION DE FOURNISSEURS EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT-CADRE
POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPIERS DE
REPROGRAPHIE DESTINÉS AU SIÈGE DE LA BCEAO – RELANCE**

Octobre 2025

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation

La participation au présent appel à concurrence est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences des termes de référence.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, des pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera déclarée non conforme.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.10. Vérification de la qualification des soumissionnaires

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, le soumissionnaire est déclaré non qualifié au profit de celui classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué à un ou plusieurs soumissionnaires dont les offres sont jugées économiquement avantageuses pour la Banque Centrale au terme de l'analyse combinée des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Préalablement à l'attribution du marché, la BCEAO s'autorise de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.12. Publication des résultats et notification du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la présente procédure, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer ou détruire, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente prestation ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

I.16. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner des fournisseurs en vue de la signature de conventions-cadre relatives à l'acquisition de fournitures de bureau et de papiers de reprographie destinés au Siège de la BCEAO, sis Avenue Abdoulaye FADIGA, à Dakar (Sénégal).

I.17. Allotissement

Le présent appel d'offres est subdivisé en 2 lots distincts et indépendants comme suit :

- Lot 1 : Acquisition de fournitures de bureau ;
- Lot 2 : Acquisition de papiers de reprographie.

I.18. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

I.19. Options

La proposition d'options est autorisée dans le cadre de cet appel d'offres. Cependant l'appréciation de celles-ci est à la discrétion de la Banque Centrale.

I.20. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

I.21. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre **(4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.21.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe I**, précisant tous les éléments de son offre. Cette lettre devra être signée par le représentant dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.21.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devrait comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe II**.
- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce et à l'institution fiscale ;
- le nom du transitaire local pour les formalités douanières, le cas échéant ;
- au moins trois (3) attestations de bonne exécution de marchés similaires.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.21.3. Offre technique

L'offre technique devrait comprendre :

- la liste des fournitures de bureau et des papiers de reprographie proposés précisant les marques et les modèles indiqués par la Banque Centrale ;
- **un échantillon de certains articles du tableau de la section 2 de la deuxième partie ;**
- toute autre information technique jugée utile.

I.21.4. Offre financière

Chaque soumissionnaire est invité à remplir les tableaux de bordereaux de prix unitaires de la section 2 de la deuxième partie au titre de sa proposition financière.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Tous les articles figurant sur les listes et services connexes devront être énumérés.

Leurs prix devront figurer séparément sur des bordereaux et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison dans les locaux de la Banque Centrale (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage).

Toute prestation et service proposés par le soumissionnaire dans son offre et pour lesquels aucun prix n'est fourni seront considérés comme inclus dans l'offre principale et ne donneront lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.22. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

I.23. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **vendredi 21 novembre 2025 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“AO/Z00/DBA/129/2025 - Sélection de fournisseurs en vue de la signature d'un contrat-cadre pour l'acquisition de fournitures de bureau et de papiers de reprographie destinés au Siège de la BCEAO – RELANCE”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

Toutefois, un échantillon des articles marqués en bleu dans le tableau de la section 2 de la deuxième partie, devra être transmis, sous pli fermé à Monsieur le Directeur du Budget et des Approvisionnements, à l'adresse suivante : «Siège de la BCEAO, Avenue Abdoulaye FADIGA - BP 3108 DAKAR - Sénégal, bureau 509 au 5^e étage de la Tour».

Le colis contenant lesdits échantillons devra porter la mention : «Appel d'offres pour la sélection de fournisseurs en vue de la signature d'un contrat-cadre pour l'acquisition de fournitures de bureau et de papiers de reprographie destinés au Siège de la BCEAO – RELANCE».

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

I.25. Délai de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.26. Lieu de livraison

La livraison des articles commandés s'effectuera selon le mode DAP « Delivered At Place », conformément aux incoterms 2020 dans les locaux du Siège de la BCEAO sis à Dakar, Avenue Abdoulaye Fadiga.

I.27. Réception

La réception interviendra à la livraison des articles commandés et fera l'objet de la signature d'un bordereau de livraison par les deux parties.

La Banque Centrale peut toutefois autoriser une livraison partielle. Dans ce cas, un bordereau de livraison partiel précisant les articles et quantités effectivement réceptionnés sera établi et signé par les deux parties.

I.28. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) du montant du marché à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du procès verbal de réception provisoire ;
-

-
- soixante-dix pour cent (70%) du montant à la livraison conforme, attestée par la signature d'un bordereau de livraison.

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

SECTION I : PARTICULARITÉS DE LA CONVENTION

II.1. Durée de la convention

Le contrat sera conclu pour une durée d'une (1) année.

Toutefois, en cas d'évaluation satisfaisante des prestations, il peut être renouvelé par tacite reconduction pour une durée d'une année dans la limite de trois (3) années à compter de son entrée en vigueur.

II.2. Tâches et responsabilités du fournisseur

- proposer des articles de très bonne qualité ;
- informer, sans délai, la BCEAO de toute alerte ou recommandation de retrait du marché concernant les articles proposés ;
- informer, sans délai la BCEAO, de tout arrêt de commercialisation d'un article, de modification des références ou de lancement de nouveaux articles comparables à ceux proposés ;
- informer, sans délai la BCEAO, de toute modification de législation afférente aux articles proposés ;
- informer la BCEAO de toute modification du tarif général des articles proposés.

II.3. Types de commandes

La BCEAO utilisera les deux modalités de commande suivantes :

- Commandes planifiées : elles seront passées annuellement, idéalement en début d'année par transmission d'un bon de commande. La BCEAO communiquera au fournisseur à cet effet, les références et quantités d'articles en vue de l'obtention d'une cotation ;
- Commandes ponctuelles : elles pourraient être effectuées à tout moment au cours de la durée du contrat sur la base de besoins exprimés par la Banque Centrale.

II.4. Révision des coûts et prix promotionnels

Les prix proposés dans le cadre de cette convention resteront fermes et non révisables sur la durée du contrat sauf si le fournisseur propose au moment de la commande, une offre de prix promotionnels.

Aussi, la BCEAO se réserve le droit de négocier des remises complémentaires sur d'éventuelles commandes d'importantes quantités d'articles.

SECTION II : LISTE DES ARTICLES ET ESTIMATION DES QUANTITÉS

Les références, ci-dessous présentées, ne sont pas limitatives. Les quantités sont données à titre indicatif et ne sont donc pas contractuelles.

Les soumissionnaires devront préciser pour chaque référence d'article, la marque proposée.

II.5. Lot 1 : LISTE DES FOURNITURES DE BUREAU

LOT N°1 FOURNITURES DE BUREAU					
N°	DÉSIGNATION	UNITÉ	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	AGRAFE 06 MM	BOITE DE 1000	100		
2	AGRAFE ZENITH 130E (6/4)	BOITE DE 1000	300		
3	AGRAFEUSE 06MM	UNITE	40		
4	AGRAFEUSE ZENITH 548E	UNITÉ	100		
5	ATTACHE GEANTE 40X30MM (AVEC ANTIROUILLE)	BOITE DE 100	10		
6	ATTACHE GEANTE 53X47MM (AVEC ANTIROUILLE)	BOITE DE 100	10		
7	ATTACHE LETTRE 25MM (AVEC ANTIROUILLE)	BOITE DE 100	150		
8	ATTACHE LETTRE 32MM (AVEC ANTIROUILLE)	BOITE DE 100	350		
9	BAC A COURRIER PLASTIQUE NOIR	UNITÉ	80		
10	BAGUETTE RELIURE 09MM 90 FEUILLES COULEUR NOIR	UNITE	200		
11	BÂTON DE COLLE 40G	UNITE	50		
12	BLOC STÉNO 14,8X21	UNITE	30		
13	BRACELET CAOUTCHOUC FIN	BOITE DE 100	30		
14	CACHET DATEUR TRODAT PRINTY 4810 A ROTATION AUTOMATIQUE	UNITE	30		
15	CAVALIER ONGLET ADHESIF	UNITE	20		
16	CHEMISE A DOS TOILE (COULEUR BLEUE- VERTE – BULLE)	UNITE	2 500		
17	CHEMISE A SANGLE TOILE 24X32 (COULEUR BLEUE FONCÉ – BLEUE TURQUOISE - VERTE)	UNITE	500		
18	CHEMISE CARTONNÉE 250G (COULEUR BLEUE- VERTE – MULTICOLOR)	UNITE	10 000		
19	CHEMISE A RABAT ELASTIQUE (COULEUR BLEUE- VERTE -	UNITE	1 500		

LOT N°1 FOURNITURES DE BUREAU					
N°	DÉSIGNATION	UNITÉ	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT
	MARRON - GRISE)				
20	COLLE LIQUIDE TRANSPARENTE	FLACON DE 50G	100		
21	CORBEILLE A PAPIER PLASTIQUE (POUBELLE)	UNITE	60		
22	COUPE PAPIER	UNITE	50		
23	CRAYON À BILLE BLEU	UNITE	2 500		
24	CRAYON A BILLE BLEU PILOT RECHARGEABLE 0.7 MM REF BPS-GP-M	UNITE	410		
25	CRAYON A BILLE BLEU PILOT RECHARGEABLE 1.0 MM REF BPS-GP-M	UNITE	350		
26	CRAYON A BILLE NOIR	UNITE	500		
27	CRAYON À BILLE ROUGE	UNITE	300		
28	CRAYON À BILLE ROUGE PILOT RECHARGEABLE 1.0 MM REF BPS-GP-M	UNITE	30		
29	CRAYON À BILLE VERT	UNITE	100		
30	CRAYON CORRECTEUR LIQUIDE	UNITE	70		
31	CRAYON FEUTRE BLEU	UNITE	50		
32	CRAYON NOIR A PAPIER HB STAEDLER	UNITE	1 500		
33	CUTTER GM 180-BT	UNITE	30		
34	DÉSODORISANT D'ATMOSPHERE (marque brise)	FLACON	550		
35	DÉVIDOIR SCOTCH DE TABLE 33MM	UNITE	45		
36	ENVELOPPE BLANCHE 11X16	UNITE	5 000		
37	ENVELOPPE BLANCHE 11X22 AUTO ADHÉSIVE AVEC BANDE DE PROTECTION	UNITE	7 000		
38	ENVELOPPE BLANCHE 16X22 A5 AUTO ADHÉSIVE AVEC BANDE DE PROTECTION	UNITE	1 500		

LOT N°1 FOURNITURES DE BUREAU					
N°	DÉSIGNATION	UNITÉ	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT
39	ENVELOPPE CARTE DE VISITE	UNITE	1 500		
40	ENVELOPPE KRAFT 16X22 AUTO ADHÉSIVE AVEC BANDE DE PROTECTION	UNITE	10 000		
41	ENVELOPPE KRAFT 22X32 AUTO ADHÉSIVE AVEC BANDE DE PROTECTION	UNITE	10 000		
42	ENVELOPPE KRAFT 28X40 AUTO ADHESIVE AVEC BANDE DE PROTECTION	UNITE	3 000		
43	ENVELOPPE KRAFT ARMÉ SOUFFLET 22X32 AUTO ADHÉSIVE AVEC BANDE DE PROTECTION	UNITE	1 500		
44	ENVELOPPE KRAFT ARMÉ SOUFFLET 28X36 AUTO ADHÉSIVE AVEC BANDE DE PROTECTION	UNITE	1 500		
45	FICELLE GRAND MODÈLE LIN ECRU PELOTE – 0,6/3 500G 100M	UNITE	100		
46	LUTIN 120 VUES	UNITE	30		
47	LUTIN 20 VUES	UNITE	30		
48	LUTIN 40 VUES	UNITE	30		
49	LUTIN 80 VUES	UNITE	35		
50	MARQUEUR BLEU INDÉLÉBILE	UNITE	100		
51	MARQUEUR NOIR INDELEBILE	UNITE	120		
52	MARQUEUR ROUGE INDÉLÉBILE	UNITE	55		
53	MOUCHOIR DE TABLE (MARQUE LOTUS)	PAQUET DE 150	500		
54	OTE-AGRAFE	UNITE	70		
55	PAIRE DE CISEAUX GM	UNITE	90		
56	PAPILLON POST IT GM 125X75	UNITE	50		
57	PAPILLON POST IT MM 125X75	UNITE	150		
58	PAPILLON POST IT PM 125X75	UNITE	100		

LOT N°1 FOURNITURES DE BUREAU					
N°	DÉSIGNATION	UNITÉ	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT
59	PARAPHEUR 18 FEUILLETS	UNITE	400		
60	PARAPHEUR DE LUXE SANS GLISSIÈRE 24 FEUILLETS	UNITE	15		
61	PARAPHEUR DE LUXE SIMILI CUIR AVEC GLISSIÈRE 16 FEUILLETS REF : 6534	UNITE	15		
62	PINCE CLIPS A DESSIN A LEVIER AMOVIBLE MARQUE SOLVEIG 25MM	UNITE	200		
63	PINCE CLIPS A DESSIN A LEVIER AMOVIBLE MARQUE SOLVEIG 32MM	UNITE	200		
64	POCHETTE ARCHIVE TOILÉE	UNITE	200		
65	POCHETTE BADGE FORMAT 15 X 10	UNITE	200		
66	POCHETTE KRAFT SOUFFLETS 30X47	UNITE	500		
67	POCHETTE TRANSPARENTE PERFORÉE	UNITE	1 000		
68	PORTE ALONOT	UNITE	40		
69	POT A CRAYON	UNITE	60		
70	RECHARGE CACHET DATEUR 4810 (BLEU)	UNITE	30		
71	RECHARGE CRAYON À BILLE BLEU PILOT 1,0 MM REF: RF-J-GP-M MEDIUM	UNITE	20		
72	RECHARGE CRAYON A BILLE BLEU PILOT 0,7 MM REF: RF-J-GP-M MEDIUM	UNITE	30		
73	REGISTRE 316165 500 PAGES	UNITE	50		
74	REGISTRE REF: 316135 300 PAGES 25X40	UNITE	50		
75	REGLE PLATE 30CM	UNITE	35		
76	REPOSE PIEDS	UNITE	20		
77	SCOTCH EMBALLAGE TRANSPARENT 50X50M	UNITE	150		

LOT N°1 FOURNITURES DE BUREAU					
N°	DÉSIGNATION	UNITÉ	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT
78	SCOTCH INVISIBLE 33 MM	UNITE	210		
79	SCOTCH KRAFT EMBALLAGE	UNITE	500		
80	SCOTCH TRANSPARENT 66 MM	UNITE	30		
81	SOCLE EPHEMERIDE COULEUR NOIR	UNITE	35		
82	SOUS MAIN DOUBLE OUVRANT COULEUR NOIR	UNITE	50		
83	SURLIGNEUR STABILO BOSS BLEU	UNITE	50		
84	SURLIGNEUR STABILO BOSS JAUNE	UNITE	150		
85	SURLIGNEUR STABILO BOSS ORANGE	UNITE	50		
86	SURLIGNEUR STABILO BOSS VERT	UNITE	50		
87	TAILLE CRAYON AVEC RÉSERVOIR	UNITE	100		
88	TAMPON ENCREUR RECHARGEABLE BLEU	UNITE	10		
89	TRIEURS À FENÊTRE À 6 COMPARTIMENTS	UNITE	1 000		

II.5. LOT 2 : LISTE DES PAPIERS DE REPROGRAPHIE

N°	DÉSIGNATION	UNITÉ	QTES
1	PAPIER DUPLICATEUR A4 80G JAUNE CLAIR	RAME	20
2	PAPIER PHOTOCOPIE A3 BLANC 80G	RAME	30
3	PAPIER PHOTOCOPIE A4 BLANC 80G	RAME	6000
4	PAPIER PHOTOCOPIE A4 BLEU 80G	RAME	50
5	PAPIER PHOTOCOPIE A4 VERT 80G	RAME	50

NB : Les échantillons sont exigés uniquement pour les articles marqués en bleu.

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES

ANNEXE I : Lettre de soumission (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : [Indiquer l'objet de l'appel d'offres]

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [Indiquer l'objet de l'appel d'offres], pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros réparti comme suit [préciser l'allotement selon le cas].

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du [indiquer la date limite de dépôt des offres].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE II : Fiche d'Information du Soumissionnaire (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail		
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>		
Forme juridique			
Année de création / début exercice			
Nature d'activités			
Adresse juridique, Ville, Pays			
Informations Bancaires (RIB)			
Données Administratives			
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire
Régistre de commerce			
Capital social			
Quitus Fiscal			
Attestation de régularité sociale			
Données Financières des trois dernières années			
Rubriques	Année N-1	Année N-2	Année N-3
Bilan			
Capitaux propres			

Rubriques	Année N-1	Année N-2	Année N-3	
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : ____

Nom et titre du signataire : ____

Nom de l'entreprise ou du groupement : _____